



Central African Regional Program
for the Environment

Investigator/Contact
Institutional Affiliation
Contact Information

Abstract

SOS Fund number - # 6c.044

Proposal Title: *Publication du Recueil des Textes Juridiques
en Matière Environnementale*

Start date: **7/01/00**
Duration: **2 months**
Total Grant amount: **\$10.700**

Monsieur Paulin MBALANDA KISOKA

**Cabinet d'Avocats Associés, Av. Ngabu (ex LEMARINEL), n°9-11,
Immeuble SOFIDE, Bureaux n°3.33.1, Kinshasa/Gombe B.P : 11.153 Kin I
Rép. Dém. Du Congo**

Telephone: ((243) 8805561

Email: pmbalanda@ hotmail.com

La législation en matière environnementale en République Démocratique du Congo est essentiellement constituée de plus ou moins 65 % des textes d'avant l'indépendance et de plus ou moins 35 % des textes d'après l'accession du pays à la souveraineté internationale.

En conséquence, la majorité des textes législatifs et réglementaires sont inadaptés et parfois même inaptes à s'appliquer aux impératifs nationaux et internationaux actuels en matière environnementale. A titre d'exemple, on observe aisément la flagrante contradiction entre le Décret du 11 avril 1949 portant code forestier et la loi n° 73/021 du 20 juillet 1973 dite « loi foncière » en ce que le décret suscité ne s'inscrit pas dans le principe constitutionnel de l'appartenance du sol, du sous-sol et leurs produits naturels à l'Etat congolais, alors que la loi foncière reprend ce principe avec force comme pour contraindre tout texte en matière environnementale.

De même, il se dégage également un constat malheureux en ce que plusieurs domaines du secteur de l'environnement ne sont pas couverts par une législation ou une réglementation.

La dernière caractéristique de la législation en cette matière, est l'absence d'une codification, ce qui rend ainsi difficile l'accès à l'information juridique environnementale.

La réalisation de ce Recueil a été initialement prévue pour être présentée dans le contexte des Fonds d'Initiatives Locales, FIL, du PRGIE (Projet pour la Gestion de l'information Environnementale), dont le principal objectif est de promouvoir la production et la diffusion de l'information en matière environnementale.

En effet, ce Recueil va inaugurer une ère nouvelle en ce qui concerne la diffusion de l'information environnementale en République Démocratique du Congo, puisqu'il constitue le tout premier volume qui coordonne les différents textes juridiques en la matière. Les textes du temps colonial étaient éparpillés dans différents volumes alors

que les différents textes d'après l'indépendance n'ont jamais été compilés dans un volume unique et le plus souvent même, non publiés au journal Officiel.

L'objectif principal poursuivi par la publication de ce Recueil est de vulgariser les textes en matière environnementale auprès des populations rurales en vue de la promotion, de la protection et de la défense de leurs droits dans la gestion et la jouissance des ressources naturelles, et au moment de vulgariser le droit congolais en matière environnementale.

Elle offre également bien d'avantages en ce que notamment :

- ce recueil se présente comme un outil indispensable de travail au service des pouvoirs publics, des entreprises, des organisations non gouvernementales, des universités et autres institutions d'enseignement spécialisés en matière environnementale, des chercheurs, des décideurs et des populations ;
- il sera un instrument de référence pour des réflexions capables de suggérer les évolutions des politiques en matière environnementale, et susceptible d'inciter à des révisions et amendements devant correspondre avec les réalités socio-économiques actuelles ;
- il pourra permettre enfin, dans un contexte régional, la constitution d'un « fonds juridique commun ».